



Profil professionnel

Thérapeute Complémentaire avec diplôme fédéral

date

11 mai 2015

Table des matières

Profil succinct	2
1 Domaine d'activité.....	3
1.1 Titre.....	3
1.2 Champs d'activité.....	3
1.3 Clientèle	3
2 Bases professionnelles	4
2.1 Bases de la thérapie complémentaire.....	4
2.2 Méthodes de thérapie complémentaire.....	5
3 Exercice de la profession	5
3.1 Domaines de compétence	5
3.2 Profil des compétences.....	6
3.3 Compétences centrales	7
3.4 Compétences d'appoint	9
4 Contribution à la santé et à la société.....	11
4.1 Contribution au système de santé	11
4.2 Contribution à la société	11
4.3 Positionnement dans le système de santé	12
4.4 Positionnement dans le système éducatif.....	13
Annexe : compétences	14

Profil succinct

1. Domaine d'activité	<p>Le/la thérapeute complémentaire avec diplôme fédéral¹ est un/une spécialiste de la santé.</p> <p>Il/elle stimule de manière globale la guérison des personnes qui souffrent de troubles de la santé, d'une diminution de leur bien-être et de leurs performances, de maladie ou qui se trouvent en réhabilitation.</p> <p>Il/elle travaille sous sa propre responsabilité essentiellement comme indépendant dans son propre cabinet, parfois comme employé d'une institution du domaine de la santé, de l'éducation et du social.</p>
2. Bases professionnelles	<p>La thérapie complémentaire considère la guérison comme un événement qui dépend de facteurs individuels et qui englobe une interaction entre le corps, la psyché et le mental. Les mesures de thérapie complémentaire, qui sont axées sur des méthodes, sur le corps et sur des processus, sont interactives. Le renforcement de l'autorégulation, l'activation de la perception personnelle et la consolidation des compétences de guérison en sont les objectifs.</p>
3. Exercice de la profession	<p>Le/la thérapeute complémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - construit une relation basée sur le respect et la confiance, établit une anamnèse conforme à sa méthode compte tenu des démarches entreprises à ce jour et des ressources disponibles. - recourt à un travail interactif centré sur le corps propre à la méthode - comprenant le contact manuel, le mouvement, la respiration et l'énergie - pour activer de manière ciblée les forces autorégulatrices du/de la client-e. - élabore des processus favorisant la perception et la prise de conscience de soi, mobilise les ressources et ouvre de nouvelles perspectives et façons d'agir. - soutient la transposition au quotidien de nouvelles orientations axées sur la solution et la motivation. - travaille, durant le processus thérapeutique, avec des personnes de référence et d'autres spécialistes. - veille à son développement tant professionnel que personnel et à son propre équilibre. - se comporte de manière professionnelle et pour le bien de la profession en respectant les principes déontologiques. - crée des réseaux et encourage le développement de la compétence en santé de la population. - gère son cabinet de manière entrepreneuriale et recourt à la gestion de la qualité et au marketing.
4. Contribution à la santé publique et à la société	<p>Les thérapeutes complémentaire encouragent la compréhension holistique de la santé et offrent des prestations thérapeutiques durables.</p>

¹ figurant ci-dessous sous « thérapeute complémentaire »

1 Domaine d'activité

1.1 Titre

Thérapeute Complémentaire avec diplôme fédéral

1.2 Champs d'activité

Le/la thérapeute complémentaire travaille essentiellement comme indépendant sous sa propre responsabilité, mais aussi en tant qu'employé-e et au sein d'une équipe interdisciplinaire

- dans son propre cabinet ou dans un cabinet commun,
- dans des centres de santé médicalisés,
- dans des centres de réhabilitation, des hôpitaux, des cliniques,
- dans des institutions éducatives et sociales,
- dans des entreprises dans le cadre de la promotion de la santé.

1.3 Clientèle

Tous les secteurs de la population font appel aux prestations de la thérapie complémentaire.

Les thérapeutes complémentaires peuvent se spécialiser, dans le cadre de leur perfectionnement professionnel, aussi bien sur des groupes cibles (par ex. nourrissons, enfants, adolescents, femmes enceintes, aîné-e-s) que sur des problèmes spécifiques (par ex. conséquences du stress ou d'accidents, etc.).

Leur clientèle se compose de personnes qui font uniquement appel à la thérapie complémentaire ou qui choisissent la thérapie complémentaire avant, parallèlement ou après un traitement médical classique ou un traitement à la suite d'un accident.

Le/la thérapeute complémentaire traite ou soutient des personnes

- souffrant de troubles somatiques et psychosomatiques,
- souffrant de mal-être ou de troubles psychiques,
- souffrant de troubles fonctionnels ou de douleurs diffuses pour lesquels aucun diagnostic médical n'a pu encore être posé,
- souffrant de maladies diagnostiquées ou de handicaps,
- lors d'une réhabilitation à la suite d'accidents ou d'interventions médicales.

Les objectifs du traitement sont essentiellement

- l'approche et le traitement holistiques des troubles,
- le renforcement global des forces autorégulatrices de l'organisme,
- l'initialisation et le renforcement des processus de guérison,
- l'évitement de la péjoration des symptômes,
- l'évitement ou l'atténuation des problèmes secondaires de certains types de maladie,
- l'acquisition de nouvelles façons de voir et d'agir pour renforcer la capacité de guérison,
- l'apprentissage d'une meilleure gestion des douleurs et des problèmes existants,
- le regain de force physique et psychique, de stabilité et de souplesse.

2 Bases professionnelles

2.1 Bases de la thérapie complémentaire²

Représentation de l'être humain

La thérapie complémentaire se base sur une représentation de l'être humain aux caractéristiques suivantes :

- *Approche holistique* – l'être humain est une unité indivisible formée du corps, de la psyché et du mental, qui interagissent en permanence avec l'environnement de celui-ci.
- *Individualité* – chaque être humain est unique. Sa manière de vivre, son vécu de la santé et de la maladie et son autorégulation sont donc individuels.
- *Sociabilité* – l'être humain est inséré dans un tissu de relations, dans la société et l'environnement. Il a besoin de pouvoir vivre dans un environnement relativement sûr. Il doit pouvoir mobiliser son potentiel dans la société et connaître ainsi amour, reconnaissance, respect et estime.
- *Hétérostase* – l'être humain est soumis en permanence à des influences, des facteurs de stress et de risque en perpétuel changement. Troubles, douleurs, maladies, coups du sort et souffrances psychiques sont indissociables de la vie et constituent des défis que l'individu doit relever. Cela implique qu'il s'adapte à des situations pesantes.
- *Homéostase* – l'organisme humain est constitué de manière à pouvoir garder un équilibre viable et dynamique, même en cas de variation des influences externes. Cette régulation continue se fait à la fois de manière inconsciente et consciente par le biais de la pensée, de la perception et de l'action, en interaction avec ce qui se produit dans le corps.
- *Compétences intrinsèques* – l'être humain possède un potentiel lui permettant de développer sa personnalité et de donner un sens à sa vie. Il s'efforce de développer et de concrétiser ses possibilités physiques, mentales et psychiques et de devenir autonome. L'individu contribue activement à son mode de vie, à sa santé et à son bien-être.

Objectifs

La thérapie complémentaire considère la guérison comme un événement individuel et holistique qui touche simultanément le corps, la psyché, le mental et l'environnement. Par conséquent la thérapie complémentaire cherche à renforcer de manière ciblée les domaines suivants :

- *Renforcement de l'autorégulation* – éliminer les déséquilibres et les dysfonctionnements de l'autorégulation à l'origine de problèmes, de détériorations de la santé et de la performance.
- *Stimulation de la perception et de la prise de conscience de soi* – induire une perception du corps nuancée qui permet de déclencher un processus de prise de conscience et de reconnaître les comportements, les modes et conditions de vie nocifs ou propices à la santé.
- *Consolidation de la compétence de guérison* – soutenir le/la client-e dans sa gestion des problèmes et de la maladie, ainsi que dans le développement et la consolidation de sa capacité à mobiliser de manière optimale ses propres forces physiques, psychiques et mentales pour guérir.

Travail thérapeutique

La thérapie complémentaire se centre sur des méthodes, sur le corps et sur des processus. Elle est axée sur l'interaction :

² Cf. « Bases de la thérapie complémentaire », 120309

- *Centrage sur les méthodes* – les thérapeutes complémentaires s'appuient dans leur travail sur leurs compétences dans une méthode de thérapie complémentaire.
- *Centrage sur le corps* – les thérapeutes complémentaires prennent pour point de départ le corps, sa constitution, son expression, son vécu. Ils/elles utilisent *le contact manuel, le mouvement, la respiration et l'énergie*. Ils/elles permettent aux états physiques de devenir tangibles et influençables.
- *Centrage sur les processus* – les thérapeutes complémentaires analysent et intègrent par le biais de *consignes* et de *dialogues* les processus physiques déclenchés. Cela parallèlement à l'élargissement et au renforcement des ressources recherchés, ainsi qu'à l'initialisation et la consolidation de processus de changement durables.
- *Interactive* – la thérapie complémentaire est un travail commun ; la thérapie complémentaire prend forme au travers d'un dialogue verbal et non verbal entre le/la thérapeute et le/la client-e.

Phases du processus

Le travail de thérapie complémentaire s'articule en fonction des phases suivantes :

- *Rencontrer*
- *Travailler*
- *Intégrer*
- *Transférer*.

Ces quatre phases constituent un cycle de traitement complet et caractérisent

- chaque étape du traitement
- chaque séance de thérapie
- et le processus thérapeutique dans son entier.

Elles ne se déroulent pas obligatoirement de manière linéaire. Elles peuvent aussi se chevaucher.

Ces phases caractérisent les processus d'expérience et de changement générés par le vécu physique, qui peuvent être déclenchés, pilotés et soutenus aussi bien en se fondant sur une méthode, sur le corps et sur les processus que de manière interactive.

2.2 Méthodes de thérapie complémentaire

L'OrTra TC reconnaît les méthodes sur la base du *Règlement de reconnaissance des méthodes de thérapie complémentaire OrTra TC*. Dans le cadre de cette procédure de reconnaissance, l'organe responsable d'une méthode explique que sa méthode correspond au «profil professionnel de thérapeute complémentaire».

Une méthode est valablement reconnue comme méthode de TC par la mise en vigueur du règlement par le SEFRI, dans lequel la méthode figure pour la première fois comme méthode reconnue.

3 Exercice de la profession

3.1 Domaines de compétence

Les champs d'activité, les tâches et les compétences des thérapeutes complémentaires peuvent être classés dans les domaines de compétence suivants :

- A. Compétences en thérapie complémentaire
- B. Collaboration
- C. Développement professionnel et personnel
- D. Professionnalisme
- E. Relations publiques et constitution de réseaux
- F. Direction et gestion d'un cabinet.

Les domaines de compétence A et B regroupent les *compétences centrales* du/de la thérapeute complémentaire. Elles reflètent son activité principale et lui permettent de travailler avec des client-e-s et de collaborer avec des personnes de référence et des spécialiste.

Les domaines de compétence C à F regroupent les *compétences d'appoint* du/de la thérapeute complémentaire. Elles lui permettent de travailler sous sa propre responsabilité, et de diriger leur propre cabinet généralement de manière indépendante, et de satisfaire les standards de qualité requis.

Les compétences de l'ensemble des domaines de compétences permettent aux thérapeutes complémentaires de travailler de manière professionnelle dans leur secteur d'activité.

3.2 Profil des compétences

Domaines de compétence		Compétences professionnelles				
		1	2	3	4	5
A	Compétences en thérapie complémentaire	Rencontre - introduit le processus thérapeutique	Travail - se centre sur le corps et les processus	Intégration - approfondit les processus	Transfert - garantit la durabilité au quotidien	Dirige et configure des processus centrés sur le corps destinés à des groupes
		Travaille avec des personnes de référence en fonction du cas	Travaille avec des spécialistes d'autres disciplines en fonction du cas			
B	Collaboration avec les client-e-s					
C	Développement personnel	Se perfectionne au plan professionnel	Se perfectionne au plan personnel	Soigne son équilibre		
D	Professionalisme	Agit selon les principes de l'éthique professionnelle	S'engage pour la profession et la représente			
E	Relations publiques et constitution de réseaux	S'occupe de la promotion de la santé	Constitue un réseau professionnel	Travaille dans une équipe en tant que spécialiste		
F	Direction et gestion d'un cabinet	Dirige le cabinet	Assure et développe la qualité			
		Compétences centrales		Compétences d'appoint		

3.3 Compétences centrales

A. Compétences en thérapie complémentaire

Le/la thérapeute complémentaire soutient, par des méthodes de travail interactives centrées sur le corps et les processus, propres à la méthode utilisée, les forces autorégulatrices d'un individu, stimule de manière ciblée la perception, la prise de conscience de soi de ce dernier. Il/elle l'aide à mettre en place des processus de guérison durables et efficaces fondés sur ses propres ressources et compétences.

Certaines méthodes s'adressent *de plus* aussi à des petits groupes, ce qui exige des compétences complémentaires.

A 1 Rencontrer – introduit le processus thérapeutique	<p>Les thérapeutes complémentaires accueillent leur client-e- avec empathie et intérêt. Ils/elles construisent avec lui/elle une relation de confiance, respectent ses intérêts, ses valeurs et ses droits. Ils/elles effectuent une anamnèse conforme à la méthode. Ils/elles définissent avec leur client-e les objectifs et le plan thérapeutique centré sur le corps et les processus. Ils/elles considèrent dès le début leur client-e- comme partie prenante au processus. Ils/elles savent ce qui est de leur compétence et connaissent leurs limites professionnelles.</p>
A 2 Travailler – se centre sur le corps et les processus	<p>Les thérapeutes complémentaire s'élaborent le processus thérapeutique en se fondant sur un travail interactif propre à la méthode, qui englobe le contact manuel, le mouvement, la respiration et l'énergie. Ils/elles stimulent de manière ciblée les forces autorégulatrices de leurs client-e-s. Ils/elles leur transmettent de nouvelles expériences physiques et enclenchent des processus aux plans de la perception de soi, de la prise de conscience de soi et de la guérison. Ils/elles font en sorte que les client-e-s considèrent leurs problèmes et leurs handicaps comme étant des choses compréhensibles et influençables.</p>
A 3 Intégrer – approfondit les processus	<p>Les thérapeutes complémentaires réfléchissent en permanence avec leurs client-e-s au déroulement de la thérapie. Ils/elles les incitent à prendre conscience des changements et à observer l'influence qui ils/elles exercent et à l'interpréter. Ils/elles leur indiquent les outils et les pistes qui favorisent la guérison. Ils/elles passent en revue avec leurs client-e-s la planification de la thérapie et la modifient pour que le processus de guérison puisse se poursuivre et pour que les client-e-s puissent améliorer leur compétence en santé.</p>
A 4 Transferer - garantit la durabilité au quotidien	<p>Les thérapeutes complémentaires planifient et garantissent la durabilité du processus thérapeutique et conduisent la thérapie au succès. Ils/elles apportent un soutien ciblé à leurs client-e-s pour qu'ils/elles puissent continuer à traduire et à ancrer les changements et les comportements positifs qu'ils/elles ont expérimentés dans leur vie privée et professionnelle.</p>

<p>A 5 Dirige et configure des processus centrés sur le corps destinés à des groupes</p> <p>Concerne certaines méthodes de TC, qui travaillent <i>de plus</i> avec des petits groupes.</p>	<p>Les thérapeutes complémentaires soutiennent de plus les processus de guérison par le travail en groupe. Ils/elles donnent aux participant-e-s des instructions verbales propres à la méthode, concernant le mouvement, le maintien, la voix et la respiration. Ils/elles leur permettent de comprendre ce qu'ils/elles expérimentent et de l'ordonner. Ils/elles offrent un cadre thérapeutique qui permet au groupe d'explorer de nouvelles approches dans le rapport à soi-même et d'en faire l'expérience. Ils/elles encouragent les participant-e-s à transposer dans leur quotidien les nouvelles orientations qu'ils/elles ont découvertes. Ils/elles utilisent le potentiel du groupe à des fins d'entraide, d'encouragement et d'estime mutuelle</p>
--	---

B. Collaboration

Le/la thérapeute Complémentaire travaille, selon la constellation du cas, avec des personnes de référence et d'autres spécialistes.

<p>B 1 Travaille avec des personnes de référence en fonction du cas</p>	<p>Les thérapeutes complémentaires impliquent si nécessaire dans le processus thérapeutique des personnes de référence du/de la client-e : parents, partenaire, etc. Ils/elles leur apportent le soutien émotionnel et professionnel utile pour qu'elles puissent soutenir de manière adéquate le/la client-e pendant son processus de guérison. Ils/elles peuvent ainsi améliorer l'efficacité de la thérapie et en garantir la durabilité dans la vie de tous les jours.</p>
<p>B 2 Travaille avec des spécialistes d'autres disciplines en fonction du cas</p>	<p>Les thérapeutes complémentaires collaborent avec d'autres professionnels et institutions des domaines de la santé, de la formation et du social. Ils/elles le font toujours avec l'accord du/de la client-e ou de leurs personnes de référence.</p>

3.4 Compétences d'appoint

C. Développement personnel

Le/la thérapeute Complémentaire veille en permanence à son développement tant professionnel que personnel et à son propre équilibre.

<p>C 1 Se perfectionne au plan professionnel</p>	<p>Les thérapeutes complémentaires travaillent selon l'état actuel des connaissances de la profession. Ils/elles réfléchissent à leur activité professionnelle et élargissent en permanence leurs connaissances, affinent leur dextérité et ajustent leur comportement.</p>
--	---

C 2 Se perfectionne au plan personnel	Les thérapeutes complémentaires se penchent sur l'état de leur développement personnel. Ils/elles le structurent continuellement en adéquation avec leur activité professionnelle.
C 3 Soigne son équilibre	Les thérapeutes complémentaires sont conscient-e-s des défis particuliers de leur profession et savent en gérer le poids. Ils/elles savent reconnaître les indices de stress physique et mental et agissent en conséquence.

D. Professionnalisme

Le/la thérapeute Complémentaire travaille en respectant les principes éthiques de la profession, s'engage pour elle et la représente à l'extérieur.

D 1 Agit selon les principes de l'éthique professionnelle	Les thérapeutes complémentaires sont tenu-e-s de respecter les principes éthiques de la profession dans leur activité. Ils/elles en respectent le cadre juridique. Ils/elles travaillent avec compétence et respectent leurs limites professionnelles et personnelles.
D 2 S'engage pour la profession et la représente	Les thérapeutes complémentaires soutiennent le développement de leur profession et contribuent à en donner une image positive au public.

E. Travail de relations publiques et constitution de réseaux

Le/la thérapeute Complémentaire s'engage pour la promotion de la santé. Il/elle dispose d'un bon réseau dans le milieu de la santé et participe à des groupes, à des projets et des réseaux de manière constructive.

E 1 S'occupe de la promotion de la santé	Les thérapeutes complémentaires s'engagent pour la promotion de la santé en général. Ils/elles apportent leur contribution personnelle ou leur soutien aux projets existants, pour promouvoir la santé par leur point de vue professionnel.
E 2 Constitue un réseau professionnel	Les thérapeutes complémentaires se constituent un réseau interdisciplinaire. Ils/elles coopèrent avec d'autres spécialistes et organisations de la profession ou d'autres groupes professionnels, soignent leurs contacts professionnels.
E 3 Travaille dans une équipe en tant que spécialiste	Les thérapeutes complémentaires peuvent travailler dans des cabinets communs, dans des équipes interdisciplinaires, dans des projets et des réseaux des systèmes de la santé, de l'éducation et du social.

F. Direction et gestion d'un cabinet

Le/la thérapeute Complémentaire met en œuvre les mesures nécessaires pour une gestion entrepreneuriale de son cabinet. Il/elle veille à fournir un travail d'une qualité impeccable pour le bien et a sécurité de ses patient-e-s.

F 1 Dirige le cabinet	Les thérapeutes complémentaires dirigent leur cabinet de façon entrepreneuriale selon des principes économique et écologiquement durables. Ils/elles en assurent le fonctionnement et l'administration. Ils/elles documentent leur activité thérapeutique. Ils/elles agencent leur cabinet et en entretiennent l'infrastructure.
F 2 Assure et développe la qualité	Les thérapeutes complémentaires contrôlent régulièrement la qualité de leur activité professionnelle et prennent les mesures pour en assurer et en améliorer la qualité de manière ciblée.

4 Contribution à la santé et à la société

4.1 Contribution au système de santé

Elle est polyvalente – la thérapie complémentaire s'applique en cas de problèmes et de troubles de la santé, de diminutions de la performance de diverses ampleurs et pendant la réhabilitation.

Elle comporte peu de risque – la thérapie complémentaire se centre sur le corps et utilise le contact manuel, le mouvement, la respiration et l'énergie, pour activer les forces d'autorégulation de l'organisme. Elle comporte peu de risque comme l'expérience le montre.

Elle est holistique – la thérapie complémentaire se concentre sur les interdépendances entre le corps, le mental et la psyché et les utilise pour générer des processus de guérison.

Elle renforce les compétences – la thérapie complémentaire permet de nouvelles orientations axées sur une solution et sur la motivation et stimule l'influence personnelle sur le problème.

Elle couvre les besoins – la thérapie complémentaire répond à un vaste besoin. De larges couches de la population y recourent depuis de nombreuses années, tendance croissante.

4.2 Contribution à la société

La thérapie complémentaire apporte une contribution importante à la société dans le développement d'une *nouvelle approche de la santé*.

Elle met en évidence l'importance

- de traiter les problèmes et les handicaps à temps et durablement,
- de considérer les troubles de la santé et la maladie comme des entraves à l'autorégulation,

- de considérer et de traiter les atteintes à la santé et les maladies de manière holistique en tant que phénomène pluridimensionnel,
- d'induire chez le/la client-e de manière ciblée des processus de perception et de prise de conscience qui renforcent les ressources existantes et rendent possible de nouvelles orientations propices à la santé,
- de prendre les client-e-s au sérieux en tant que partie prenante équivalente à leur processus de guérison et de renforcer leurs propres compétences.

4.3 Positionnement dans le système de santé

La profession de thérapeute complémentaire est une profession reconnue au plan fédéral, qui complète l'offre de prestations en santé existante. Elle se distingue par les caractéristiques suivantes :

- *Accent sur la relation* – la thérapie complémentaire valorise la relation thérapeutique basée sur le respect et la confiance, qui crée l'espace nécessaire au processus d'autoguérison et le renforce.
- *Approche holistique* – la thérapie complémentaire considère l'être humain globalement, à savoir, dans ses dimensions corporelle, psychique, mentale et sociale et leurs interactions.
- *Processus thérapeutique individuel* – la thérapie complémentaire part de la situation, de l'état de santé et du potentiel de l'individu. Elle se distingue par une démarche individuelle adaptée à la situation, mise en place avec la collaboration du/de la client-e.
- *Renforcement de l'autorégulation* – la thérapie complémentaire renforce l'autorégulation et les compétences. Cette prise d'influence positive et ciblée réduit ou atténue les symptômes qui sont l'expression d'une autorégulation déficiente.
- *Accent sur le corps et les processus* – la thérapie complémentaire a le corps pour point de départ : le travail par contact manuel, avec le mouvement, la respiration et l'énergie permet de capter, de comprendre l'état physique et d'exercer une influence sur ce dernier. Les directives et le dialogue associés au travail centré sur le corps, viennent compléter le tout. Ils permettent d'analyser le processus physique déclenché et de l'intégrer.
- *Accent sur les ressources* – la thérapie complémentaire part de ce que le/la client-e considère comme compétences positives pour résoudre le problème. Elle active et élargit systématiquement ces ressources.

Relation avec la médecine classique

Les aspects ci-dessous viennent compléter les caractéristiques susmentionnées :

- *Complémentarité* – la thérapie complémentaire ne remplace pas la médecine classique, elle est un complément. Il peut être fait appel à la thérapie complémentaire indépendamment de traitements médicaux classiques, mais aussi avant, parallèlement ou après de tels traitements.
- *Anamnèse* – la thérapie complémentaire fait une anamnèse spécifique à la méthode, relève les démarches entreprises à ce jour et les ressources disponibles. Dans son travail axé sur le corps et les processus, elle prend en compte les résultats d'examen médicaux classiques éventuellement disponibles. Les thérapeutes complémentaires ne posent pas de diagnostics classiques et ne sont pas le premier recours pour des maladies aiguës.
- *Limites* – les thérapeutes complémentaires s'engagent
 - à respecter les traitements en cours parallèlement à la thérapie complémentaire,
 - pour les anamnèses qui requièrent des examens et un traitement spécifiques, à recommander des spécialistes et à demander à ce qu'ils soient consultés,

- à mettre fin à la thérapie si aucune amélioration de la capacité de régulation et du bien-être n'est constatable.

Relation avec la médecine alternative

Si la thérapie complémentaire et la médecine alternative se différencient clairement l'une de l'autre, elles ont néanmoins des points communs. Les caractéristiques qui les différencient sont :

- *focalisation sur le corps* – la thérapie complémentaire se définit comme un travail propre à la méthode impliquant le contact manuel, le mouvement, la respiration, l'énergie, qui permet de rendre les états physiques tangibles et influençables. Elle n'utilise pas de remèdes, pas d'appareils techniques et ne blesse pas la peau.
- *interaction* – la thérapie complémentaire se fonde sur le dialogue non verbal et verbal entre le/la client-e et le/la thérapeute. L'interaction est un élément central. Dès le début le/la client-e prend part au processus avec ses propres compétences.
- *focalisation sur les processus* – la thérapie complémentaire renforce dès le début de manière ciblée les ressources et les facteurs ou tuteurs de résilience. Elle induit, en tenant compte de la motivation du/de la client-e, des modes de penser et d'agir conduisant à des solutions, afin qu'il/elle puisse prendre en charge durablement les processus de guérison.
- *appui sur une méthode* – la thérapie complémentaire s'appuie sur des méthodes dont les concepts et principes répondent aux exigences de la thérapie complémentaire.

Rapport avec l'art-thérapie

Entre la thérapie complémentaire et l'art-thérapie existent des différences claires, mais également des points communs. Les spécialisations et activités de l'art-thérapie ne font pas partie du champ de la thérapie complémentaire. Afin de délimiter les deux professions, les désignations des méthodes de la TC ne dénomment pas de moyens artistiques.

4.4 Positionnement dans le système éducatif

Un examen professionnel supérieur (EPS) est établi comme filière qualifiante pour l'obtention du diplôme fédéral.

Annexe : compétences

Remarque préliminaire

Les compétences professionnelles spécifiées dans les chapitres 3.3 et 3.4 du profil professionnel, sont réparties dans la liste suivante selon le modèle d'action dit « IPRE ». Le cycle d'activité complet « IPRE » est subdivisé en quatre étapes qui illustrent la maîtrise réussie d'une situation de travail complète. Il permet de décrire, classifier et de vérifier des processus de travail et des compétences d'action:

IPRE signifie:

- I = S'Informer: il s'agit de la récolte d'informations qui permet d'effectuer une tâche en tenant compte des conditions cadres.
- P = Planifier / décider: il s'agit de la préparation à l'action et de la décision par exemple en faveur d'une variante, du moment d'agir correspondant, etc.
- R = Réaliser: il s'agit de l'exécution d'une action.
- E = Evaluer: la dernière étape consiste à vérifier l'effet de l'action exécutée et, le cas échéant, à la corriger.

A. Compétences en thérapie complémentaire

A 1

Rencontrer – introduit le processus thérapeutique

Les thérapeutes complémentaires accueillent leur client-e- avec empathie et intérêt. Ils/elles construisent avec lui/elle une relation de confiance, respectent ses intérêts, ses valeurs et ses droits. Ils/elles effectuent une anamnèse conforme à la méthode. Ils/elles définissent avec leur client-e les objectifs et le plan thérapeutique centré sur le corps et les processus. Ils/elles considèrent dès le début leur client-e- comme partie prenante au processus. Ils/elles savent ce qui est de leur compétence et connaissent leurs limites professionnelles.

Le/la thérapeute complémentaire

- I: étudie les problèmes évoqués lors de la prise de rendez-vous et les autres informations disponibles. Lit, le cas échéant, les rapports des spécialistes prescripteurs.
- P: détermine le besoin en informations et le déroulement de l'anamnèse en fonction de l'objectif, de l'état physique, émotionnel, mental et de la situation sociale du/de la client-e, des possibilités et les limites du processus thérapeutique, ceci afin de pouvoir bien cerner son propre domaine de compétence. Planifie dès le début l'interaction pour induire une perception de soi, une prise de conscience de soi et une réflexion personnelle.
- R: informe le/la client-e sur les méthodes de thérapie complémentaire, leurs possibilités et leurs limites. Réalise l'anamnèse centrée sur le corps et les processus conformément à la méthode, par observation, contact manuel, mouvement et questionnement, le tout avec sensibilité. Ecoute avec attention et empathie les informations verbales et non-verbales du/de la client-e. Relève ses problèmes, ses craintes et ses peurs, ainsi que son expérience avec des ressources stimulantes, des stratégies et des modes de gestion positifs. Focalise l'attention du/de la client-e sur la compréhension de sa situation et l'appréciation des chemins suivis à ce jour. Définit avec lui/elle les objectifs

thérapeutiques et les procédures. Prend en compte les examens médicaux et psychologiques déjà effectués et, le cas échéant, en fait la demande. Etablit avec lui/elle à quoi l'on peut reconnaître le succès d'une thérapie. L'adresse à d'autres spécialistes, si le cas soumis n'est pas du ressort de la thérapie complémentaire. Tient compte des urgences psychiques et physiques. Agit avec empathie, de manière correcte et professionnelle.

- E: vérifie si l'anamnèse et les objectifs recherchés constituent une base suffisante pour le traitement. Documente l'ouverture du dossier, l'anamnèse et la planification de la thérapie et réfléchit à l'évolution du cas.

A 2

Travailler – se centre sur le corps et les processus

Les thérapeutes complémentaires élaborent le processus thérapeutique en se fondant sur un travail interactif propre à la méthode qui englobe le contact manuel, le mouvement, la respiration et l'énergie. Ils/elles stimulent de manière ciblée les forces autorégulatrices de leurs client-e-s. Ils/elles leur transmettent de nouvelles expériences physiques et enclenchent des processus aux plans de la perception de soi, de la prise de conscience de soi et de la guérison. Ils/elles font en sorte que les client-e-s considèrent leurs problèmes et leurs handicaps comme étant des choses compréhensibles et influençables.

Le/la thérapeute complémentaire

- I: garde à l'esprit les objectifs et le plan thérapeutique. Fait le point, au cours d'une discussion, sur l'état de santé du/de la client-e. Note au fil du traitement ses réactions verbales et non verbales.
- P: construit une relation de confiance et un cadre sûr pour des processus de guérison durable. Planifie son intervention centrée sur le corps et les processus en reconnaissant et en respectant les besoins du/de la client-e aux plans physique, psychique, mental et social.
- R: travaille conformément à la méthode en se centrant sur le corps et en utilisant le contact manuel, le mouvement, la respiration, l'énergie, pour activer de manière ciblée l'autorégulation de l'organisme. Relève avec soin les processus déclenchés et les changements subtils, intègre en permanence dans son travail les réactions verbales et non-verbales du/de la client-e. Lui permet de vivre des expériences ciblées au niveau physique et l'encourage à s'observer et à remarquer ce qui se passe en lui/elle. Structure la thérapie afin qu'elle soit claire pour le/la client-e et qu'il/elle puisse l'influencer. Veille à sa propre perception de soi et à sa propre organisation durant le travail.
- E: analyse avec le/la client-e les changements déclenchés durant la séance thérapeutique aux plans physique, psychique et mental. S'assure en permanence que les processus de prise de conscience du/de la client-e soient activés en ce qui concerne les liens possibles entre l'état de sa santé, sa façon de voir les choses et ses comportements. Vérifie s'il/si elle a consolidé son expérience et s'il/si elle peut influencer sur l'état de sa santé.

A 3

Intégrer – approfondit les processus

Les thérapeutes complémentaires réfléchissent en permanence avec leurs client-e-s au déroulement de la thérapie. Ils/elles les incitent à prendre conscience des changements et à observer l'influence qui ils/elles exercent et à l'interpréter. Ils/elles leur indiquent les outils et les pistes qui favorisent la guérison. Ils/elles passent en revue avec leurs client-e-s la planification de la thérapie et la modifient pour que le processus de guérison puisse se poursuivre et pour que les client-e-s puissent améliorer leur compétence en santé.

Le/la thérapeute complémentaire

- I: garde à l'esprit la façon dont le processus s'est déroulé jusqu'ici. Demande au/à la client-e comment cela s'est passé pour lui/elle dans l'intervalle. Relève selon les critères propres à la méthode et aux ressources les changements physiques, émotionnels et mentaux perçus. Donne de l'espace au/à la client-e pour exprimer d'autres observations, sentiments, opinions, déductions et l'encourage à le faire. Est conscient-e de ses propres sentiments, opinions et idées.
- P: planifie, en adéquation avec la méthode, les ressources et la motivation, les étapes et les directives de la thérapie adaptées à la situation et à l'état de santé du/de la client-e. Prévoit de faire le point avec le/la client-e pour des périodes plus longues.
- R: confronte l'évolution du processus aux objectifs. Encourage le/la client-e à adopter de nouvelles perspectives et de nouveaux comportements, qui ont une relation claire avec ses problèmes de santé et qui sont susceptibles d'être influencés. L'incite à reconnaître ses ressources et à les mobiliser. L'encourage à renforcer les capacités qu'il/elle considère positives, qui lui permettent d'agir et de maîtriser le problème. Guide le/la client-e dans l'utilisation des outils de la thérapie complémentaire pour soutenir le processus de guérison (exercices d'attention et de visualisation, etc.).
- E: vérifie en permanence si les étapes retenues pour la thérapie sont adaptées à la situation. Fait le point avec le/la client-e sur les objectifs et sur les progrès qu'ils/elles pensent avoir été faits. En interprète les résultats dans l'optique du déroulement futur de la thérapie, du transfert au quotidien et de la fin de la thérapie.

A 4

Transférer – garantit la durabilité au quotidien

Les thérapeutes complémentaires planifient et garantissent la durabilité du processus thérapeutique et conduisent la thérapie au succès. Ils/elles apportent un soutien ciblé à leurs client-e-s pour qu'ils/elles puissent continuer à traduire et à ancrer les changements et les comportements positifs qu'ils/elles ont expérimentés dans leur vie privée et professionnelle.

Le/la thérapeute complémentaire

- I: se demande comment le/la client-e peut transférer le processus de guérison au quotidien dans sa vie privée et professionnelle. Relève ce qu'il/elle trouve stimulant ou entravant, ce qu'il/elle parvient à bien faire et à moins bien faire.
- P: planifie les étapes de la thérapie, en tenant compte de la méthode, des ressources et de la motivation, qui garantissent la transposition au quotidien des changements et des comportements positifs expérimentés.
- R: soutient le/la client-e dans la planification d'étapes réalistes pour l'organisation concrète de son quotidien et de sa vie professionnelle, qui lui permettent de renforcer le processus de guérison. Le/la soutient dans son exploitation des nouvelles marges de manœuvre dégagées tant au plan privé que professionnel. Salue les nouvelles approches et met en exergue leurs effets sur la guérison. Met en relief les compétences que le/la client-e a acquises dans sa manière de penser, de ressentir et de faire les choses. Renforce chez

le/la client-e une image positive de lui-même/d'elle-même et sa confiance dans ses propres ressources. Renforce chez lui/elle le sentiment, qu'il/elle peut continuer à appliquer et à consolider les changements positifs au quotidien dans sa vie privée et professionnelle.

- E: évalue avec le/la client-e les nouveaux comportements qui ont fait leurs preuves en ce qui concerne leur efficacité. Capte les conditions-cadre qui changent et recherche avec le/la client-e ce qu'il convient de faire à l'avenir. Évalue si et sous quelle forme il/elle a encore besoin de soutien thérapeutique ou si la thérapie peut prendre fin. Évalue le déroulement de la thérapie dans son ensemble et son intervention thérapeutique.

A 5

Dirige et configure des processus centrés sur le corps destinés à des groupes

Concerne certaines méthodes de TC, qui travaillent *de plus* avec des petits groupes;

A5 comprend uniquement les aspects spécifiques aux groupes, qui doivent être toujours mis en relation avec les points A1-A4)

Les thérapeutes complémentaires soutiennent de plus les processus de guérison par le travail en groupe. Ils/elles donnent aux participant-e-s des instructions verbales propres à la méthode concernant le mouvement, le maintien, la voix et la respiration. Ils/elles leur permettent de comprendre ce qu'ils/elles expérimentent et de l'ordonner. Ils/elles offrent un cadre thérapeutique qui permet au groupe d'explorer de nouvelles approches dans le rapport à soi-même et d'en faire l'expérience. Ils/elles encouragent les participant-e-s à transférer dans leur quotidien les nouvelles orientations qu'ils/elles ont découvertes. Ils/elles utilisent le potentiel du groupe à des fins d'entraide, d'encouragement et d'estime mutuelle.

Le/la thérapeute complémentaire-s

- I: enregistre à l'inscription l'âge, la profession, les expériences faites, les handicaps, les préoccupations, les problèmes, les maladies ainsi que les objectifs des intéressés afin de pouvoir déterminer si le travail en groupe est indiqué.
- P: planifie et configure le travail de groupe conformément à la méthode en mettant l'accent sur le corps et les processus, cela en fonction du thème, de la composition du groupe, des possibilités et des limites des participant-e-s.
- R: guide les participant-e-s dans l'expérimentation de leur corps, du mouvement et de la respiration. Leur propose une aide individuelle verbalement ou manuellement. Active ou élargit par le biais de directives verbales la capacité de perception des participant-e-s. Fait vivre aux participant-e-s des expériences structurées concernant leur corps, leur mode de penser, leur ressenti et leur comportement. Leur permet de confronter leurs nouvelles et anciennes expériences et de réfléchir.
- E: encourage les participant-e-s à échanger dans le groupe leurs expériences physiques, psychiques, mentales et sociales, les aide à le faire et à y réfléchir. Favorise les retours et l'entraide ainsi que l'encouragement et l'appréciation mutuels au sein du groupe. Soutient les participant-e-s dans la consolidation de comportements qui ont fait leurs preuves et les incite à les élargir. Intègre chaque participant-e dans le processus de groupe. Reconnaît les dynamiques de groupe difficiles et règle les conflits de manière adéquate.

B. Collaboration

B 1**Travaille avec des personnes de référence en fonction du cas**

Les thérapeutes complémentaires impliquent si nécessaire dans le processus thérapeutique des personnes de référence du/de la client-e : parents, partenaire, etc. Ils/elles leur apportent le soutien émotionnel et professionnel utile pour qu'elles puissent soutenir de manière adéquate le/la client-e pendant son processus de guérison. Ils/elles peuvent ainsi améliorer l'efficacité de la thérapie et en garantir la durabilité dans la vie de tous les jours.

Le/la thérapeute complémentaire

- I: se renseigne sur des personnes de référence. Reconnaît le potentiel et/ou la nécessité d'impliquer des personnes de référence.
- P: discute et décide avec le/la client-e et la personne de référence, sous quelle forme cette dernière doit être impliquée dans la thérapie. Tient compte des aspects d'autonomie et de responsabilité. Planifie le déroulement de la thérapie en y associant la personne de référence, compte tenu de ses possibilités et de ses limites.
- R: intègre la personne de référence, dans le cadre convenu, dans le déroulement du processus. L'informe comme il se doit, afin qu'elle comprenne et soutienne le travail thérapeutique. Utilise l'interaction entre la personne de référence et le/la client-e dans le processus de changement désiré. Epaule la personne de référence conformément à la méthode (information, outils, tâches d'observation, etc.), ce qui l'aide à soutenir et à accompagner le processus entre les séances de thérapie et son transfert au quotidien. Valorise sa collaboration.
- E: vérifie en permanence si l'inclusion de la personne de référence dans le processus thérapeutique est opportune et utile au processus de guérison. Voit où la personne de référence a besoin d'aide et où il faut fixer des limites.

B 2**Travaille avec des spécialistes d'autres disciplines en fonction du cas**

Les thérapeutes complémentaires collaborent avec d'autres professionnels et institutions des domaines de la santé, de la formation et du social. Ils/elles le font toujours avec l'accord du/de la client-e ou de leurs personnes de référence.

Le/la thérapeute complémentaire

- I: clarifie si le/la client-e suit parallèlement une autre thérapie ou si d'autres institutions doivent être associées au processus thérapeutique.
- P: planifie avec le/la client-e l'échange ciblé avec d'autres instances (enseignants, psychothérapeutes, médecins, caisses-maladie, etc.). Discute avec le/la client-e ou la personne de référence de la marche à suivre.
- R: prend contact, avec l'accord du/de la client-e, avec des spécialistes et des institutions. Communique avec les professionnels d'autres disciplines de manière correcte, compréhensible et adéquate. S'engage dans le cadre thérapeutique de manière responsable, fiable et tolérante pour le bien et les intérêts du/de la client-e. Décèle les conflits d'intérêts et travaille à la recherche de solutions. Rédige éventuellement des rapports avec l'accord du/de la client-e. Soutient le/la client-e et, le cas échéant, la

personne de référence, dans ses démarches avec les institutions, afin qu'ils/elles puissent défendre eux-mêmes/elles-mêmes leurs intérêts.

- E: vérifie si la collaboration est axée sur le/la client-e et sur une solution, et si elle est économiquement acceptable. Intervient avec l'accord du/de la client-e si des explications, des informations, etc. ne correspondent pas à ce qui a été convenu. Met fin à la collaboration de manière adéquate.

C. Développement professionnel et personnel

C 1 Se perfectionne au plan professionnel

Les thérapeutes complémentaires travaillent selon l'état actuel des connaissances de la profession. Ils/elles réfléchissent à leur activité professionnelle et élargissent en permanence leurs connaissances, affinent leur dextérité et ajustent leur comportement.

Le/la thérapeute complémentaire

- I: évalue ses points forts et ses potentiels de développement au plan professionnel. Se renseigne sur les derniers développements et résultats de la recherche dans son domaine d'activité. Capte l'évolution des exigences. Evalue sa documentation des cas. Demande des retours à ses client-e-s.
- P: élabore des objectifs d'apprentissage et des stratégies idoines. Se renseigne sur les offres de formation continue. Met en place un système efficace d'exploitation des connaissances et des informations.
- R: approfondit ses compétences en thérapie complémentaire : formations continues, congrès, supervisions, littérature spécialisée, échanges avec des collègues. Evalue les informations pertinentes pour sa profession et sa pratique. Met concrètement en pratique les connaissances, les aptitudes et les comportements nouvellement acquis.
- E: évalue les nouvelles expériences lors de leur transfert dans son travail quotidien. Effectue les adaptations que les objectifs et les stratégies requièrent.

C 2 Se perfectionne au plan personnel

Les thérapeutes complémentaires se penchent sur l'état de leur développement personnel. Ils/elles le structurent continuellement en adéquation avec leur activité professionnelle.

Le/la thérapeute complémentaire

- I: évalue l'état de son développement personnel et professionnel. Connaît ses points forts et ses points faibles ainsi que ses désirs et potentiels de développement. S'informe sur l'offre de cours de développement personnel et sur les possibilités de développement professionnel dans le cadre de sa méthode et de la thérapie complémentaire
- P: élabore et planifie ce qu'il y aurait lieu d'entreprendre.

- R: élargit ses propres potentiels. Peaufine ses compétences, ressources et attitudes
E: fait le point et adapte, le cas échéant, son processus de développement professionnel.

C 3 Soigne son équilibre

Les thérapeutes complémentaires sont conscient-e-s des défis particuliers de leur profession et savent en gérer le poids. Ils/elles savent reconnaître les indices de stress physique et mental et agissent en conséquence.

Le/la thérapeute complémentaire

- I: est attentif-ive à son mode de travail et à l'état de santé qui en dépend. Reconnaît les indices de surmenage physique, psychique et mental ainsi que des surcharges de travail.
- P: met en place des mesures sensées pour renforcer ses ressources physiques, émotionnelles, mentales et sociales.
- R: applique les mesures prévues et organise son travail en conséquence. Utilise la thérapie complémentaire pour renforcer ses propres forces et rester centré. Demande de l'aide si nécessaire.
- E: vérifie les effets des stratégies arrêtées sous l'angle de la performance et du bien-être et les adapte à la situation.

D. Professionnalisme

D 1 Agit selon les principes de l'éthique professionnelle

Les thérapeutes complémentaires sont tenu-e-s de respecter les principes éthiques de la profession dans leur activité. Ils/elles en respectent le cadre juridique. Ils/elles travaillent avec compétence et respectent leurs limites professionnelles et personnelles.

Le/la thérapeute complémentaire

- I: s'informe sur le cadre juridique de l'activité thérapeutique. S'oriente aux principes éthiques et aux compétences de sa profession et connaît ses propres limites d'action.
- P: reconnaît et évalue les situations éthiquement complexes et planifie une action et une communication appropriées. Tient compte des aspects juridiques dans la planification de son travail.
- R: travaille avec compétence, efficacité et de manière rentable dans le cadre des compétences acquises et selon les standards de la thérapie complémentaire. Agit en respectant le cadre juridique, les accords conclus et les obligations contractées. Respecte ses limites professionnelles et personnelles. Tient compte de manière adéquate et plausible des différents types de responsabilité vis-à-vis des client-e-s, des personnes de référence, de la profession et du système de santé. Donne au public des informations appropriées et justes sur ses prestations.

E: se penche régulièrement sur sa propre attitude et sur son travail compte tenu des principes éthiques de la profession. Fait appel à la supervision si nécessaire.

D 2 **S'engage pour la profession et la représente**

Les thérapeutes complémentaires soutiennent le développement de leur profession et contribuent à en donner une image positive au public.

Le/la thérapeute complémentaire

- I: s'informe régulièrement sur l'évolution de la profession, des méthodes de thérapie complémentaire et de leur image auprès du public.
- P: évalue les effets de la politique professionnelle sur son activité, détermine les thèmes auxquels il/elle souhaite contribuer activement ou apporter son soutien.
- R: s'engage dans la mesure de ses moyens pour la profession et entreprend tout ce qui est en son pouvoir pour défendre l'image et les intérêts de la profession dans son environnement et auprès du public. Transmet pour cela son expérience professionnelle et ses aptitudes (atelier, articles spécialisés, intervention, etc.).
- E: se penche sur son propre engagement et l'adapte aux circonstances et conditions ambiantes.

E. Relations publiques et constitution de réseaux

E 1 **S'occupe de la promotion de la santé**

Les thérapeutes complémentaires s'engagent pour la promotion générale de la santé. Ils/elles apportent leur contribution personnelle ou leur soutien aux projets existants, pour promouvoir la santé par leur point de vue professionnel.

Le/la thérapeute complémentaire

- I: se renseigne sur les concepts et les offres de promotion de la santé disponibles dans son rayon d'action et pertinentes pour la profession.
- P: élabore des concepts pour représenter efficacement auprès du public les intérêts et les questions ayant trait à la profession en ce qui concerne la santé.
- R: réalise ses propres campagnes pour la promotion de la santé. Travaille dans les groupes de projet de l'association professionnelle ou les groupements régionaux en y apportant son expérience, ses idées et ses souhaits.
- E: contrôle le coût, le succès et l'effet des campagnes réalisées et exploite les enseignements tirés.

E 2 Constitue un réseau professionnel

Les thérapeutes complémentaires constituent un réseau interdisciplinaire. Ils/elles coopèrent avec d'autres spécialistes et organisations de la profession ou d'autres groupes professionnels, soignent leurs contacts professionnels.

Le/la thérapeute en thérapie complémentaire

- I: examine les possibilités de collaboration avec d'autres spécialistes et institutions des domaines de la santé, de la formation et du social, pertinentes et constructives pour son réseau. S'informe sur les compétences à définir et les procédures à mettre en place pour qu'un réseau fonctionne bien.
- P: définit ses besoins et les objectifs qui plaident pour la création d'un réseau professionnel.
- R: organise les contacts et cultive les échanges professionnels pour garantir à ses client-e-s un traitement, un conseil et un suivi optimal. Prévoit une suppléance lors de ses absences.
- E: vérifie la qualité et l'actualité du réseau et l'adapte à ses besoins.

E 3 Travaille dans une équipe en tant que spécialiste

Les thérapeutes complémentaires peuvent travailler dans des cabinets communs, dans des équipes interdisciplinaires, dans des projets et des réseaux des systèmes de la santé, de la formation et du social.

Le/la thérapeute complémentaire

- I: clarifie ses tâches et ses responsabilités. Recense le besoin d'information et de coordination de l'équipe. Repère les facteurs qui renforcent ou qui affaiblissent l'équipe.
- P: pense aux étapes et à sa contribution personnelle pour créer une bonne collaboration au sein de l'équipe. Détermine les interfaces. Envisage le déroulement et les tâches dans le cadre des compétences et des responsabilités données.
- R: travaille de façon interdisciplinaire et apporte ses ressources de manière coopérative. Analyse les problèmes qui surgissent et participe de façon constructive à la recherche de solutions.
- E: analyse au sein de l'équipe l'activité commune, la réalisation des objectifs et son propre rôle. Évalue sa contribution et lance des mesures individuelles ou communes.

F. Direction et gestion d'un cabinet

F 1

Dirige le cabinet

Les thérapeutes complémentaires dirigent leur cabinet de manière entrepreneuriale selon des principes économiques et écologiques durables. Ils/elles en assurent le fonctionnement et l'administration. Ils/elles documentent leur activité thérapeutique. Ils/elles agencent leur cabinet et en entretiennent l'infrastructure.

Le thérapeute complémentaire

- I: s'informe régulièrement sur les tâches à effectuer et tient compte des dispositions légales, des directives et les consignes de l'association professionnelle et des bureaux d'enregistrement. Connaît les principes et les outils qui facilitent la gestion d'un cabinet. Enregistre les données et les informations sur la situation économique de son entreprise et sur la situation du marché pour les prestations offertes.
- P: fixe les priorités. Planifie et organise sa propre activité concernant la gestion et l'administration. Détermine les besoins en marketing et planifie la réalisation des mesures arrêtées avec les instruments adéquats.
- R: prend les mesures administratives et entrepreneuriales qui s'imposent. Tient une documentation clients et rédige des rapports pour les différents services. Veille à la sécurité des moyens de l'entreprise et à l'archivage des données et de la documentation. Entretien et gère les ressources du cabinet. Délègue à des tiers la mise en place de mesures et en assure le contrôle (collègues, bureau fiduciaire, etc.). Conçoit l'infrastructure en tenant compte des aspects techniques, économiques, écologiques et esthétiques. L'entretien et respecte les standards en matière d'hygiène. Effectue les opérations de marketing décidées.
- E: vérifie la réalisation des objectifs et adapte la gestion du cabinet en conséquence.

F 2

Assure et développe la qualité

Les thérapeutes complémentaires contrôlent régulièrement la qualité de leur activité professionnelle et prennent les mesures pour en assurer et en améliorer la qualité de manière ciblée.

Le/la thérapeute complémentaire

- I: s'informe sur l'assurance qualité (qualité de la structure, des processus et des résultats) et sur les directives pour les professions thérapeutiques relatives à la qualité.
- P: planifie les mesures nécessaires pour garantir et développer la qualité de son activité professionnelle.
- R: applique dans son cabinet les mesures pour assurer la qualité et les standards de qualité.
- E: évalue les résultats du contrôle de la qualité et prend des mesures ciblées pour la développer.